

## Gestion spécifique autour des cas suspect, possibles et confirmés de variant Omicron

Documents de référence : Définition de cas du 29/11/2021 – Santé publique France / REPLY MINSANTE N°2021-130

Le virus SARS-CoV2 évolue en permanence : de nouveaux variants apparaissent. Le variant Omicron, détecté au départ en Afrique du Sud, dispose d'un nombre très élevé de mutations, de délétions et d'insertions. Ce variant inquiète car il **pourrait être à l'origine de formes plus graves de la maladie, d'échappements immunitaires et d'une transmissibilité accrue.**

La circulation de ce virus évolue rapidement. En date du 7 décembre 2021, la **zone à risque** concerne **10 pays : Afrique du Sud, Botswana, Eswatini, île Maurice, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Zambie et Zimbabwe.** La liste est susceptible d'évoluer rapidement. Une attention particulière doit également être portée sur les territoires ultramarins de **La Réunion** et **Mayotte** qui sont en lien direct ou indirect avec ces pays. En France, 25 premiers cas ont été détectés à la Réunion et en métropole et plusieurs cas possibles sont en cours d'investigation (en attente des résultats de séquençage).

### Définitions de cas suspects, possibles et confirmés

#### Cas suspect

Tout cas confirmé d'infection au SARS-CoV-2

ET

Antécédent de séjour dans un pays à risque dans les 14 jours précédant la date des symptômes ou du prélèvement,

OU

Contact à risque d'une personne ayant effectué un tel séjour dans les 14 jours suivant son retour.

#### Cas possible

Tout cas confirmé d'infection au SARS-CoV-2

ET

Résultat de criblage évocateur (SIDEPC JOKER 2 A0B0C0 ou A8B8C0 ou D)

OU

Contact à risque d'un cas confirmé d'infection à variant Omicron

#### Cas confirmé

Tout cas confirmé d'infection au SARS-CoV-2

ET

Résultat de séquençage confirmant la présence du variant Omicron (B.1.1.529) ou de ses mutations spécifiques selon les recommandations de l'ECDC/OMS

(<https://www.ecdc.europa.eu/en/covid-19/variants-concern>)

### Conduite à tenir pour les cas suspects, possibles et confirmés :

- **Isolement strict de 10 jours de tout cas suspect, possible ou confirmé**, quel que soit son statut vaccinal.
- Tout **cas suspect** doit faire l'objet d'un **test PCR de criblage**. Pour les diagnostics posés par TAG au autotest, cela nécessite un second prélèvement immédiat.
- Tout **cas possible** doit faire l'objet d'un **séquençage**. **L'obtention du résultat de séquençage peut prendre plusieurs semaines, il ne faut donc pas attendre le résultat pour mettre en place les mesures de gestion autour des cas suspects et possibles.**
- Toute **personne contact à risque** d'un cas suspect/possible ou confirmé de variant Omicron **doit respecter une quarantaine stricte de 7 jours** (17 jours pour les personnes vivant sous le même toit que le cas), **quel que soit son statut vaccinal** et réaliser un test RT-PCR à J0 et J7 (ou J17 pour les personnes vivant sous le même toit que le cas).
- **Si le cas survient au sein d'une école maternelle ou élémentaire, la suspension d'accueil de 7 jours des enfants de la classe et des autres personnes contacts à risque à partir du dernier contact ne peut souffrir d'aucune dérogation** (en clair : par de retour en classe même sur présentation d'un test négatif pour les élèves et même pour les personnes vaccinées).